Proces-Verbal du Conseil Municipal du 12 Mai 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le **lundi 12 mai à 20 heures*,*** le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni salle polyvalente en séance publique sous la présidence URIEN Samuel, Maire

Etaient présents : LOUIS Isabelle, FESSELIER Rémi, HERY Marina, MAIGRET Cédric, BOISHUS Jacqueline, TEMPLON Rémy, HOUGET François, LOUASIL Éric, MAIGNAN Christine, RETAILLEAU Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusée : MARY dit ROUSSELIÈRE Camille,

Date de convocation : 6 mai 2025

Nombre de conseillers

en exercice : 12

présents : 11

votants : 12

Pouvoir : Camille MARY dit ROUSSELIÈRE à Samuel URIEN

Christine Maignan a été désignée secrétaire.

**Le Maire soumet à l’approbation de l’assemblée le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 visé du secrétaire de séance et adressé à chaque conseiller municipal.**

**Les membres du conseil municipal approuvent à l’unanimité des votants le PV.**

**2025-05-01 : Subventions 2025**

Considérant que Anthony Retailleau, membre du bureau de l’association, n’a pas pris part au débat ni au vote,

Sur proposition de son Président, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote la subvention de fonctionnement suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Association | Montant | Vote |
| Votants | Pour | Contre | Abstention |
| Moto Club Vergéal | 200 € | 11 | 11 | 0 | 0 |

**2025-05-02 : Finances – Subvention a caractere social - OGEC École St Aignan**

Le Maire expose :

Conformément au code de l’éducation, et notamment l’article L.533-1, les collectivités locales peuvent octroyer des prestations sociales en faveur des élèves de l’enseignement.

Dans ce cadre, la cheffe d’établissement et les présidents de l’OGEC et APEL de l’école St Aignan, après une rencontre avec le Maire et l’adjointe en charge des affaires scolaires, sollicitent auprès de la commune une subvention pour l’achat de fournitures scolaires. Cette aide à caractère social permettrait d’alléger le reste à charge pour les familles des enfants scolarisés.

Il est proposé d’attribuer 30 € par élève pour l’année scolaire 2025/2026 en précisant que l’usage de cette participation financière est réservé à l’achat de fournitures scolaires, aux sorties et projets pédagogiques. Elle sera versée sur présentation de justificatifs et a pour objet d’abaisser pour les familles le coût de la scolarité et des activités proposées par l’établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des votants :

* DÉCIDE d’octroyer à l’École Privée St Aignan une subvention de 30 € par élève pour l’année scolaire 2025 /2026 sur la base des effectifs scolarisés à la rentrée de septembre.

**2025-05-03 : Finances – Clôture Budget annexe « Lotissement Le Grand Champ »**

Le Maire rappelle :

Un budget annexe « Lotissement Le Grand Champ » a été ouvert par délibération 2015\_05\_01 en date du 5 mai 2015 pour la création d’une future zone d’urbanisation.

Compte tenu du constat d’achèvement des travaux de viabilisation de ce lotissement avec les entreprises, de la vente de l‘ensemble des lots, de toutes les opérations comptables terminées au cours de cet exercice budgétaire 2025, que seule l’écriture du résultat comptable de l’exercice 2024 reste à passer sur 2025, il est proposé :

1/ de reverser l’excédent 2024 du budget Le Grand Champ qui s’élève à 184 961,25 € au budget principal de la commune

2/ de clore le budget annexe Le Grand Champ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des votants :

* DECIDE le reversement de l’excédent de 184 961,25 € au budget principal de la commune ;
* ACCEPTE la clôture du budget annexe « Le Grand Champ » ;
* DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

**2025-05-04 : Construction Atelier Technique – Attribution Marche de Travaux**

Le Maire expose :

Dans le cadre de la construction du futur atelier technique, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et T.2123.-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d’appel public à la concurrence a été publié au journal d’annonces légales Ouest-France, sur le profil acheteur de la commune via la plateforme Mégalis le 13 janvier 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 14 février 2025 à 17 h 00. Les prestations font l’objet de 9 lots.

Lors de sa réunion du 6 mai 2025 et au vu du rapport d’analyse des offres, la commission municipale propose d’attribuer le marché ayant présenté l’offre la mieux classée suivant les critères définis dans le règlement de consultation, pour chacun des lots :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Lot n°** | **Entreprise proposée à l'attribution** | **Montant HT**  |
| 1 - Terrassement VRD | RENOU - Bais | 92 922,00 € |
| 2 - Gros Œuvre | MARSE CONSTRUCTION - Acigné | 117 000,00 € |
| 3 - Charpente Bardage | TOURNEUX - Vitré | 44 418,62 € |
| 4 - Couverture Zinguerie | TOURNEUX - Vitré | 36 157,88 € |
| 5 - Menuiseries | Infructueux | 0,00 € |
| 6 - Electricité CFO CFA Chauffage | PERRINEL - Argentré-du-Plessis | 26 123,61 € |
| 7 - Plomberie Sanitaires, Ventilation | HERVÉ - Vitré | 28 417,74 € |
| 8 - Isolation Cloisons Plafonds | BÉTIN GODELOUP - Torcé | 12 033,88 € |
| 9 - Carrelage Faïence Peinture | LEFEVRE FACADES - Nantes | 15 721,78 € |

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ;

Vu l’avis de la commission des bâtiments ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des votants :

* ATTRIBUE les marchés de travaux aux entreprises comme énoncé ci-dessus ;
* AUTORISE le Maire à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l’exécution des marchés ;
* CHARGE le Maire de relancer une consultation pour le lot 5 « Menuiseries » déclaré infructueux.

**2025-05-05 : Convention d’adhesion au Service Commun des ADS – Avenant 2**

Le Maire expose :

L’avenant 2 à la convention d’adhésion au service commun d’instruction des ADS a été approuvé en conseil communautaire en date du 20 mars 2025. Cet avenant a pour objet :

* La modification de la cotation des actes d’urbanisme instruits par le service ADS avec introduction de la cotation des dispositifs publicitaires ;
* L’instruction des dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des votants :

* APPROUVE les termes de l’avenant 2 à la convention d’adhésion au service commun d’instruction des ADS, ainsi que les nouvelles modalités de participation financière des communes membres au coût de fonctionnement du service ;
* AUTORISE le Maire à signer l’avenant avec la communauté d’agglomération « Vitre Communauté ».

**Presentation du reseau MOVA (MObilités Vitré Agglomération)**

Au 1er septembre 2025, le nouveau réseau MOVA entend proposer à tous les habitants de l’agglomération un bouquet complet de mobilités. Cela constitue un véritable choc d’offre avec un réseau de transport sans zone blanche. Chaque commune aura désormais accès à tous les services de mobilités ; transport collectif, transport scolaire, transport à domicile pour les plus fragiles, location de vélos et covoiturage au quotidien.

A Vergéal, le ligne interurbaine sur réservation n°11A permettra de rejoindre facilement la gare de Vitré grâce à 6 allers-retours par jour en semaine et 3 allers-retours le samedi. Les horaires sont en correspondance avec les TER vers et depuis Rennes. En complément, les communes de Torcé, Cornillé et St Aubin des Landes seront desservies par cette même ligne, ainsi que la zone d’activité de Montigné. Vergéal bénéficiera du service de transport à domicile (sous condition d’accès), du transport scolaire et des services de covoiturage et de location de vélos.

La localisation de chaque arrêt a été étudié techniquement par Vitré Communauté et le délégataire. L’arrêt identifié à Vergéal est à la mairie proche du pont bascule.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétence**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Date | Entreprise | Objet |
| 06.05.2025 | La Mabilais | Achat de 2 tables de pique-nique en pin traitéMontant : 676,96 € HT, soit 812,35 € TTC |
| 12.05.2025 | SPIE | Fourniture et pose d’un disjoncteur modulaire au terrain des sportsMontant : 644,08 € HT, soit 772,90 € TTC |

**Informations diverses :**

* Le Maire informe de l’état des lieux de sortie réalisé le 30 avril 2025 dans le logement communal 2 bis rue du Stade dans lequel de nombreux désordres ont été constatés : nettoyage mal effectué, nombreuses tâches au sol, moisissures sur murs, plafonds, absence de ramonage de la cheminée, de l’attestation de vérification de la chaudière fuel… Il est proposé de solliciter l’entreprise de peinture Jeusset pour refaire le sol.
* Le Maire fait part que suite à l’étude de densification réalisée par le Syndicat d’Urbanisme du Pays de Vitré au 6 bis rue de la mairie avec présentation de différents scénarios d’aménagement de bâtiments semi-collectifs ou collectifs, la chargée d’urbanisme a recherché un bailleur social intéressé par le projet. Le bailleur Néotoa semble d’accord d’investir à Vergéal.
* L’adjoint en charge de la voirie fait part du résultat de l’analyse des offres remises pour le PATA 2025. Les entreprises Colas, Eiffage ont retiré le DCE mais aucune offre n’a été déposée. Seul le groupement Pigeon Beaumont Séché a déposé une offre. L’offre a été renégociée. Le groupement de commandes a validé les travaux PATA 2025 à hauteur de 152 414 € HT.
* La mise en place du compost partagé à l’emplacement « derrière l’actuel atelier technique » pour les résidents du centre bourg ne disposant pas d’espace extérieur est reportée en raison du décalage de début de travaux du nouvel atelier.
* Afin d’honorer la mémoire de Albert Templon décédé en août 2006, maire de Vergéal de 1965 à 2001, il est proposé de dédier son nom au stade municipal de Vergéal. Une cérémonie officielle est programmée le samedi 13 septembre 2025 à 11 h.

Le Maire, Le secrétaire de séance,